

# L'Ouvrier Diamantaire

*Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.*

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français  
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

*Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.*

## ABONNEMENTS

France. — Un an ..... 10 fr.  
Autres pays. — Un an. 15 fr.

## Rédacteur

Edmond PONARD  
TÉLÉPHONE 74

## Bureaux

MAISON DU PEUPLE  
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

En raison de la durée de la crise actuelle, le Comité de l'« Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français » a décidé que, par mesure d'économie, « l'Ouvrier Diamantaire » ne paraîtra, jusqu'à nouvel ordre, que tous les deux mois.

## A MES CAMARADES DIAMANTAIRES

J'ai, par une circulaire, fait connaître à toutes les Sections de l'Union Nationale Diamantaire mon prochain départ du secrétariat de cette organisation.

Je n'ai pas voulu ni désiré ce départ.

Les circonstances seules l'ont voulu.

Quand on est pris dans l'engrenage du militantisme dans les organisations ouvrières, on ne s'appartient plus tout à fait.

Les circonstances, l'appel des camarades, décident de vous.

\*\*

Ce n'est pas sans regret que je m'en vais.

Dix ans presque jour pour jour que j'occupais ce poste.

On n'abandonne pas ce qui fut dix années de sa vie sans y laisser un peu de soi-même.

Que d'événements en ces dix années qui ont connu toutes les convulsions de l'après-guerre et qui s'achèvent dans une crise sans précédent! Que d'efforts, que d'espoirs, que de luttes!

Ce m'est une joie de pouvoir constater aujourd'hui, qu'à travers les heurts, les désaccords inévitables survenus au cours de ma vie militante, jamais l'appui et l'estime des camarades ne m'ont fait défaut. J'ai, au contraire, toujours travaillé dans une atmosphère de sympathie et de cordialité. Qu'en soient remerciés mes camarades!

\*\*\*

J'ai apporté à ma tâche toute ma bonne volonté et mon dévouement.

L'œuvre commencée par Léonce Reffay et Danrez, continuée par moi est, certes,

encore bien imparfaite, bien incomplète. Certes, le travail ne manquera pas à mon successeur.

J'ose dire cependant, que l'Union Nationale n'a cessé de se fortifier. La crise actuelle marque un arrêt dans son développement. Mais ce développement devra reprendre, reprendra avec l'activité industrielle.

Au cours de cette période, l'Union Nationale a créé cette œuvre magnifique qu'est « Le Rayon de Soleil ». Le Rayon de Soleil a progressé à pas de géants et a maintenant la sympathie et l'appui agissant de tous les ouvriers diamantaires. Que de scepticisme pourtant au début! Que de riailleries même lorsqu'il fut question de recueillir la poudre noire!

Mais là comme ailleurs, la crise crée des difficultés. Déjà l'an dernier une mesure de sauvegarde a été prise. Il sera nécessaire, si la crise doit se prolonger — et rien à l'heure actuelle ne dit qu'il en puisse être autrement — il sera nécessaire de prendre d'autres mesures pour que « Le Rayon de Soleil » ne sorte point trop affaibli de la crise.

C'est au cours de cette période que nous avons conquis les vacances payées. Cette conquête était de bonne venue. Pour cette réforme où nous avons à lutter non seulement contre l'hostilité des patrons, mais aussi contre l'incompréhension de certains ouvriers, on peut dire que les premières années d'application ont été un succès.

Ce qui se passe en ce moment prouve clair comme le jour, que dans l'état d'inorganisations où se trouve le monde, tout ce qui peut entraver la production est un bienfait pour les hommes.

Les vacances payées possèdent donc une double vertu. Double raison pour les défendre et les étendre.

Nous avions aussi créé un service d'assurance-accidents très avantageux pour les camarades.

Il n'a pas eu tout le développement désiré. Jamais le nombre des assurés ne fut très élevé. Néanmoins, le service existe et fonctionne. Il a déjà rendu de grands services. Il est ouvert à la masse des camarades, lorsque ceux-ci le voudront.

A l'heure où j'écris cet article, je ne sais pas encore qui sera mon successeur. Mais je suis certain que le choix des camarades se fixera sur un homme capable et résolu à mener nos organisations à bien.

Et maintenant, ma tâche ici est terminée.

Je m'en vais, n'ayant pas accompli tout ce que j'aurais voulu, mais certain d'avoir fait ce que j'ai pu.

Je ne vous dis pas « adieu » camarades.

Travaillant toujours dans cette Maison du Peuple qui abrite votre Permanence, j'aurai souvent l'occasion de revoir certains d'entre vous. Je connaîtrai vos efforts, je serai de cœur avec vous dans vos luttes et je suivrai avec ferveur la progression de vos — de mes chères organisations.

Edmond PONARD.

## AVIS AUX CHOMEURS du Syndicat de Saint-Claude

Les camarades qui se sont fait inscrire comme chômeurs pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 1932, sont priés de passer à la Permanence avant le 12 avril, dernier délai pour percevoir leur indemnité.

Passée cette date, nous seront dessaisis des comptes du 1<sup>er</sup> trimestre et les retardataires perdront le bénéfice de cette indemnité.

Les chômeurs qui n'auront pas perçu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, pourront se faire inscrire pour le 2<sup>e</sup> trimestre, si bien entendu ils sont toujours chômeurs au cours de cette période.

## Aux Trésoriers des Syndicats

Nous prions les Trésoriers des Syndicats de bien vouloir faire le possible pour se mettre en règles des cotisations arriérées, conformément aux lettres qui leur ont été adressées.

## Au Sénat

### La Taxe à l'importation et l'Industrie Diamantaire

Le 29 mars est venu devant le Sénat l'article 13 A de la loi budgétaire.

Cet article fixe ainsi les taux de la taxe à l'importation :

2 % sur les produits bruts ;

4 % pour les produits ou objets semi-ouvrés ;

6 % pour les produits et objets fabriqués.

Au cours de la discussion, il a été assez longuement question de l'industrie des pierres précieuses.

Nous relevons dans l'*Officiel* du 30 mars les passages les plus caractéristiques :

M. Louis SERRE, *président de la Commission du commerce*. — C'est sur le commerce et l'industrie française que la conséquence de notre faiblesse va retomber. La taxe à l'importation n'a été examinée qu'au point de vue fiscal. Il eut été expédition d'en mesurer les effets sur le plan économique....

... M. Julien Durand vous demandait de traiter de la façon la plus favorable les objets et les produits que nous ne fabriquons pas en France....

Il vous a demandé de faire aux pierres précieuses un traitement de faveur pour que la France ne perde pas le marché que nous avons eu tant de mal à amener chez nous depuis de longues années déjà.

M. RAYNALDY. — Il n'est pas douteux en tout cas que les conséquences de cet article seront graves au point de vue de notre commerce extérieur. M. Serre a cité des exemples, j'aurais voulu qu'il les poussât plus loin et qu'au lieu de les énumérer, il mit le Sénat en présence de quelques chiffres. Voulez-vous me permettre de le faire très brièvement à sa place, au moins pour l'un d'entre eux : je parle de l'industrie des diamants et pierres précieuses. C'est une industrie considérable non seulement par son chiffre d'affaires, mais par le nombre des ouvriers qu'elle emploie ou qu'elle emploie.

Puisque M. Charles Dumont est à côté de moi, il me permettra de rappeler ce souvenir, peut-être un peu douloureux pour lui : depuis que nous avons institué la taxe de 2 % son département est atteint d'une manière très profonde. Autrefois 3.500 ouvriers travaillaient la pierre précieuse dans le Jura. A l'heure actuelle je ne crois pas me tromper en disant que ce nombre est réduit à quelques centaines.

Je ne parle pas du commerce parisien, des ouvriers de Paris qui sont frappés d'une manière plus importante. Je dois donner au Sénat un détail qui va lui faire toucher du doigt combien cette mesure peut être inopérante et dangereuse.

En instituant la taxe de 2 %, la loi de 1926 a quand même réservé la possibilité d'exonérer de cette taxe la pierre précieuse qui était réexportée, à la condition que ce soit dans un certain délai et qu'elle ait pu faire l'objet de certaines déclarations. En 1930, il a été importé pour 20.758.000 francs de diamant brut. Il en a été réexporté pour bénéficier du remboursement de la taxe 18.668.000 francs. Vous entendez bien : 20 millions d'importation, 18 millions de réexportation pour échapper à la taxe.

Ce sont des faits que l'Administration ne contestera pas, car ce sont des chiffres officiels. Par conséquent pour être soustraite à la taxe de 2 % cette industrie a préféré partir à l'étranger, plutôt que de rester en France. Voyez le préjudice considérable ainsi causé d'abord au Trésor.

Pourquoi ? Parce que si les pierres étaient restées en France elles y auraient été travaillées : d'où taxe sur le chiffre d'affaires et toute la cascade des autres taxes. Vous avez par conséquent été privés de ces redevances, légitimement perçues celles-là, c'est incontestable, et qui ne faisaient de tort à personne, et cela à cause d'une simple menace que vous avez fait peser sur cette industrie.

Quelle en est la conséquence, Messieurs ? C'est qu'alors que Paris était jadis le marché par excellence des pierres précieuses...

M. Paul STRAUSS. — C'est tout à fait exact.

M. RAYNALDY. — .... aujourd'hui ce marché s'en est allé soit à Londres, soit ailleurs, de telle sorte que l'ouvrier français — car c'est à ce point de vue d'abord qu'il faut se placer — a été privé de cette source de bénéfices extrêmement importante pour lui. Le Trésor a été également privé de toutes les taxes qu'il pouvait légitimement prévoir et en réalité nous avons enrichi l'étranger.... Ne renvoyez pas à l'étranger ce qui peut faire la fortune de la France et ce qui est aussi un des fleurons de sa couronne.

Voilà un commerce important, un commerce qui ne prive aucun français de ses moyens d'action, puisqu'en France nous ne récoltons pas de pierres précieuses. Tout est bénéfice pour la France dans ce commerce. Pourquoi allez-vous le renvoyer à l'étranger ? Et vous l'y renvoyez incontestablement puisque, je le répète, les chiffres sont là : sur 20 millions qui sont entrés, 18 millions sont sortis ; il n'est presque rien resté pour le commerce français. C'est pourquoi je supplie M. le Ministre des Finances de vouloir bien réfléchir à la situation dans laquelle il va se trouver. Il croit que cette taxe va rendre ; cette taxe ne rendra pas, mais ce qui en résultera, sans aucun doute, c'est la privation, pour les ouvriers français d'une source de revenus considérables.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — On a dit, Messieurs, que cette mesure pourrait nuire à un certain nombre d'industries tributaires de l'étranger.... L'on citait notamment tout à l'heure l'industrie des diamants et des pierres précieuses.

Messieurs, je pense que la mesure ira au contraire à l'avantage de ces producteurs et non à leur détriment car, en fait, si un diamant fini doit payer à l'importation une taxe supérieure à celle que payera un diamant brut ou un diamant semi-ouvré, l'importation sur le marché français des diamants finis diminuera. Au contraire, on verra augmenter l'importation des diamants bruts et semi-ouvrés dont la taille et le travail se feront en France, et cela par le jeu même de la prime que constituera la différence du taux des taxes à l'importation....

Mais voici une raison de fait. Si je prends les chiffres même de la statistique des douanes en ce qui concerne l'année 1931, je constate qu'il a été importé pour une valeur de 237 millions de pierres et gemmes brutes et qu'il en a été réexporté pour 240 millions. Si l'on déduit les ventes de diamants et de gemmes en France, on voit que dans les exportations est incorporée une part notable de travail français. Et comme je l'ai indiqué plus haut, ce travail se trouvera encouragé par notre système.

Je voudrais d'ailleurs dire à ce sujet à la Tribune du Sénat ce que j'ai déjà dit à la Chambre : je veux donner à l'Assemblée l'assurance que les pierres brutes et les diamants clivés seront, par le décret, placés dans la catégorie à 2 % et non pas dans une catégorie supérieure....

## Dans les Centres

### Saint-Claude et ses sections.

La situation demeure excessivement mauvaise.

Durant une bonne partie du mois la totalité des usines fut fermée.

Actuellement, seule la Coopérative Adamas est ouverte et travaille trois jours par semaine.

Il devient de plus en plus difficile à nos chômeurs de se placer, car la situation est très mauvaise dans toutes les industries de la région.

Il est même à redouter que la venue de la période des travaux des champs n'améliore guère la situation, car tous nos villages ont leur contingent de chômeurs et la main-d'œuvre se trouvera sur place dans la grande majorité des cas.

On espère encore en les travaux publics prévus par la Ville de Saint-Claude. Mais, en mettant les choses au mieux ce n'est pas avant un ou deux mois que pourront commencer ces travaux.

En attendant, l'exode des ouvriers continue et notre industrie perd le meilleur de ses forces vives.

Nous attirons l'attention des chômeurs de Saint-Claude sur l'avis les concernant, publié en première page de ce Bulletin et les prions de s'y conformer.

Le Conseil syndical a voté 50 francs en faveur des grévistes de Fougères.

**Paris.** — Ici le chômage est toujours quasi complet. Toutes les Maisons sont fermées. Une vingtaine d'ouvriers à peine sont au travail.

## BELGIQUE

Des dernières nouvelles qui nous parviennent il résulte que, pour la semaine finissant le 13 mars, le nombre des ouvriers occupés fut de 3.375.

C'est dire que la légère amélioration qui se dessinait les semaines précédentes, et dont on suivra la marche à la lecture des statistiques, est arrêtée.

## HOLLANDE

La situation est toujours mauvaise. Pour la semaine du 14 au 20 mars le nombre des ouvriers occupés fut de 557 contre 4.841 chômeurs.

## SUISSE

A Bienne il ne reste que 3 petits ateliers avec un effectif total de 20 ouvriers.

Pour le moment ces ateliers sont fermés et les 20 ouvriers sont en chômage.

## RAYON DE SOLEIL

*Devant les déficits répétés causés par la crise actuelle, le Comité de l'« Union Nationale » saisi de la question par la Commission de contrôle, a dû prendre les décisions suivantes :*

*1<sup>o</sup>) Le taux de l'indemnité journalière est abaissé à 12 fr. (au lieu de 15 fr.);*

*2<sup>o</sup>) La durée des secours est ramenée à 240 jours (au lieu de 250) par période de douze mois.*

*Ces mesures seront appliquées depuis le 1<sup>er</sup> avril 1932.*

*Chacun comprendra que ces mesures devenaient indispensables. La situation est telle que rien ne permet de fixer le terme de la crise actuelle. Or, cette crise tarit la plupart des ressources du Rayon de Soleil : poudre noire, stèles, fêtes, dons, autant de postes dont les recettes ont à peu près disparu.*

*Or, le nombre des malades secourus ne diminue pas. Si nous voulons que l'Œuvre créée au prix de tant d'efforts ne sombre pas dans la tourmente, il faut consentir à temps les sacrifices nécessaires.*

*C'est ce qu'a compris le Comité de l'Union.*

*Bien entendu, ces mesures ne sont que temporaires. Elles disparaîtront avec la situation qui les impose. Et alors, notre Rayon de Soleil pourra reprendre sa marche en avant.*

## INFORMATIONS

**Les mines de diamants vont elles fermer ?** — Dans une lettre adressée en Février au Gouvernement sud-africain Sir Oppenheim, Président de *La De Beers* exposait que, si le Gouvernement ne modifiait pas sa politique diamantifère et n'adoptait pas à l'égard des mines une attitude plus libérale, toutes les mines de diamants de l'Afrique du sud devraient fermer fin Mars.

Le Gouvernement n'ayant pas donné une suite favorable aux vues exprimées par Sir Oppenheim, la fermeture des mines fut décidée et annoncée d'une façon officielle.

Cette décision devait porter gravement atteinte aux intérêts du Gouvernement sud-africain qui perçoit de forts revenus de ses participations dans les exploitations minières et des taxes de sortie sur les diamants exportés.

Aussi le Gouvernement décida-t-il la nomination d'une Commission chargée d'enquêter sur la situation de l'industrie du diamant. Cette Commission comprend : un magistrat, un haut fonctionnaire de l'administration et Sir Ross-Francis, ancien Président de *La De Beers*. Elle commencera immédiatement ses travaux.

Certains articles de presse déclarent que les conclusions de cette Commission seront telles que la fermeture des mines n'aura pas lieu.

Est-ce bien sûr ?

Ne perdons pas de vue que le Syndicat de Londres détient en coffres des quantités considérables de diamants bruts.

Ces stocks s'augmentent continuellement des productions réunies des mines sud-africaines et d'une bonne partie des diamants du Namaqualand, détenus par le Gouvernement sud-africain, et des diamants du Congo-Belge. Et la demande demeure infime.

N'est-il pas naturel que devant la difficulté de financer ces stocks, croissant sans cesse, on ait décidé la fermeture des mines ?

Pour que les dirigeants changent d'avis il faudrait que le Gouvernement put leur offrir une solution à ces difficultés. Cela semble bien improbable.

Pour le maintien des prix — sans inconvenients dans un article comme le diamant — la fermeture complète de toutes les mines de diamants serait de beaucoup préférable.

Les stocks de diamants visibles en Angleterre et en Afrique du sud sont évalués à 18 millions de livres alors que la demande ne représente, pour le monde entier, que 3 millions de livres en ce moment.

On estime que la fermeture des mines de *La De Beers* affecterait 330 employés européens et 1.500 ouvriers indigènes. Un contingent de 65 hommes serait conservé par la Compagnie pour le dénoyage de la mine.

Et ce n'est pas là le moindre inconvenient de la fermeture !

\*\*

**La taillerie de Kimberley.** — *Un accord avec le magnat Schlesinger.*

Un accord sur l'industrie de la taille des diamants, intervenu entre le gouvernement de l'Union sud-africaine et du magnat sud-africain, M. Schlesinger, et qui vient d'être déposé à l'assemblée parlementaire du pays, prévoit que M. Schlesinger mettra l'usine de Kimberley, dont il vient de conclure l'achat par contrat, en pleine marche avant le 18

mars. L'accord prévoit également que le gouvernement aidera M. Schlesinger à obtenir un approvisionnement suffisant en diamants aux prix du jour.

Cet accord, qui est subordonné à la ratification par le parlement, ne mentionne pas de droits de prospection pour un district diamantifère quelconque.

\*\*  
**La Compagnie des diamants de l'Angola** a réparti, en juillet dernier, à ses actionnaires, un dividende de 1 shelling à valoir sur les résultats de 1931. La production de 1931 a atteint 350.000 carats, contre 330.000 carats en 1930. La Compagnie, de même que les sociétés exploitant au Congo Belge, a conclu, avec le Syndicat du Diamant de Londres, des arrangements grâce auxquels les pierres produites par elle sont réalisées dans des conditions satisfaisantes.

\*\*  
**Taillerie de diamants à Bombay.** — Les tailleries de diamants hollandaises font une enquête sur la possibilité d'établir une taillerie à Bombay.  
(Agence Economique et Financière, Bruxelles)

\*\*  
**Van-Dam.** — Cette importante maison diamantaire a décidé de transférer son usine à Anvers.

(L'Information).

Autrefois, on faisait la guerre pour déposséder le voisin de ses richesses.

Aujourd'hui, on fait la guerre pour conquérir de nouveaux débouchés, c'est-à-dire pour obliger le voisin à acheter nos propres richesses.

### STATISTIQUE

des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS	Syndiqués	Ouvriers occupés
Du 18 au 24 janvier ....	12.965	3.273
Du 25 au 31 — .....	12.983	3.187
Du 1 <sup>er</sup> au 7 février ....	12.985	2.998
Du 8 au 14 — .....	12.820	3.036
Du 15 au 21 — .....	12.834	3.276
Du 22 au 28 — .....	12.853	3.368
Du 29 au 6 mars ...	12.862	3.437

Pour la dernière semaine mentionnée, il y eut :	
Ouvriers au travail.....	3.437
Chômeurs secourus.....	6.731
Malades .....	360
Chômeurs non secourus (ayant trouvé provisoirement un autre métier ou n'ayant pas droit aux secours) .....	2.334

AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 18 au 24 janvier ....	450	5.032
Du 25 au 31 — .....	402	5.078
Du 1 <sup>er</sup> au 7 février ....	355	5.104
Du 8 au 14 — .....	398	5.054
Du 15 au 21 — .....	543	4.900
Du 22 au 28 — .....	573	4.858
Du 29 février au 6 mars.	578	4.825
Du 7 au 13 mars.....	584	4.820

A noter que les ouvriers occupés ne travaillent pas tous la semaine complète. Ainsi l'*Industrie Diamantaire Belge* nous apprend que pour certaine semaine de février le nombre d'ouvriers travaillant la semaine complète fut que de 230.

### UNION NATIONALE

des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

#### Situation Financière du "RAYON DE SOLEIL"

(2<sup>e</sup> semestre 1931)

##### Compte financier du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Décembre 1931

RECETTES	
Cotisations perçues .....	3.455 »
Dons divers .....	388 45
Intérêts échus .....	7.346 75
Total des Recettes .....	11.190 20

DÉPENSES	
Indemnités payées aux malades .....	17.333 30
Frais du précédent contrôle ..	50 »
Frais de correspondance, achat de fournitures, entretien du bureau et divers .....	328 70
Total des Dépenses .....	17.712 »

RÉCAPITULATION	
Recettes .....	11.190 20
Dépenses .....	17.712 »
Excédent des dépenses .....	6.521 80

##### Situation financière du Rayon de Soleil au 31 décembre 1931

AVOIR DU RAYON DE SOLEIL	
Au 30 juin 1931, l'avoir était de	247.542 »
Déficit de l'exercice .....	6.521 80
Avoir au 31 décembre 1931	241.020 20

Le Secrétaire, E. PONARD.

La Commission de contrôle réunie le 30 mars 1932, après avoir examiné les livres, ainsi que les pièces justificatives, certifie l'exactitude des comptes présentés et la bonne tenue des livres.

Elle demande :

1<sup>o</sup> Aux différents Syndicats de bien vouloir se mettre à jour de leurs cotisations envers l'*Union Nationale*, le *Rayon de Soleil* et l'*Alliance Universelle* ;

2<sup>o</sup> Au Comité de l'*Union Nationale* d'examiner les mesures à prendre pour mettre en harmonie les dépenses du *Rayon de Soleil* avec les ressources de cet organisme ;

3<sup>o</sup> Elle suggère afin de réduire les dépenses de l'*Union Nationale*, de ne faire paraître l'*Ouvrier Diamantaire* qu'un mois sur deux pendant la durée de la crise.

Alexandre LE BON,  
du Syndicat de Paris.

Albin VINCENT, Charles VUILLET,  
du Syndicat de St-Claude.

### Pour le "Rayon de Soleil"

#### Sommes reçues au cours du mois

Coquelin Georges, Vertamboz .....	3 »
Gaston Prost-Dame, St-Claude .....	15 »
Jeanne Papillon .....	10 50
Bourgeat Romaine, St-Claude .....	10 »
M. C. Ruppli Bienné .....	5 »
Adolphe Gros, Genève .....	5 »
Marius Arbez, Lavans-les-St-Claude .....	20 »

Total depuis le début de l'année. 68 50

Merci aux généreux donateurs.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude.

R. C. St-Claude 1.961

Le Gérant, Edmond PONARD.



## Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Nous retrouvons les diamantifères un peu plus bas qu'il y a 2 mois.

La *De Beers* ordinaire est à 322 le 23 mars contre 345 le 29 janyier tandis que la préférence est à 450 contre 517 et la Jagersfontein à 78,50 contre 83.

Vers le début de mars on put croire que les cours allaient monter — le 5 mars la *De Beers* ordinaire valait 397 — mais à la nouvelle que les mines de diamants allaient fermer, les cours s'effritèrent. D'ailleurs la Bourse tout entière a manifesté à peu près la même tendance.

Les marchés sont toujours très calmes.

Il s'est vendu des pierres un peu en toutes catégories, mais en petites quantités et à des prix très bas.

La crise sévit toujours aussi durement sur les affaires de diamants. Et il est vain d'espérer que les choses puissent s'améliorer grandement tant que l'activité mondiale est à demi paralysée.

E. P.

*Nous donnons ci-dessous, à titre documentaire, le communiqué publié par Monsieur S. H. Kahl, agent de la Maison Smit et Zonen, sur le marché des diamants en février :*

Pendant le mois de février le calme des affaires de diamants s'est poursuivi. Les conditions générales n'ayant guère changé et la dépression mondiale continuant, il n'est guère étonnant que la demande pour une marchandise de luxe comme le diamant reste restreinte.

Les articles les plus atteints par la crise sont les qualités ordinaires ainsi que les petits brillants ; c'est état de chose affecte malheureusement le 80 % des ouvriers diamantaires. Les petits huit-huit également se trouvent très dépréciés.

Il y a eu un peu plus de demande pour les pierres de 1 carat et au-dessus ; les petites grosses en toute première qualité,

en blanc-pur, trouvèrent plus facilement acquéreur à des prix légèrement plus élevés. Les amateurs de belle marchandise doivent en effet payer celle-ci au prix qui leur est demandé.

Une preuve que le diamant trouve toujours un écoulement rapide, nous a été récemment fournie lors de la vente d'un lot important de taillé d'origine russe, d'une valeur de plusieurs centaines de milliers de Florins. Ce lot fut enlevé rapidement et au comptant.

C'est surtout à Amsterdam que l'on trouve encore un assez grand nombre de tailleries et de marchands disposant de suffisamment de capitaux pour acheter au comptant des lots importants ; ailleurs par contre, on a été fortement touché et les marchands ayant subi de grosses pertes, ne peuvent guère, dans ces pays, s'offrir aujourd'hui le luxe de gros achats.

Les stocks de diamant River provenant des gisements libres sont en forte décroissance, tandis que les pierres des mines du Brésil sont facilement absorbées par le marché. Les prix de cette dernière provenance, à la suite des offres faites par les acheteurs, ont même augmenté. Le Syndicat de Londres de son côté a pu vendre également plusieurs lots de brut.

Les prix du Boart se sont maintenus bien que la demande pour cet article ait été minime.

L'écoulement de diamants industriels a été un peu plus encourageant ; les nouvelles qui nous parviennent d'Amérique permettent d'envisager l'avenir avec un peu plus d'optimisme : plusieurs entreprises ont en effet, ces derniers temps, commencé à augmenter la durée de travail de leurs ouvriers de 3 à 5 jours et dans certains cas même à 6 jours.

Les stocks partout sont restreints : aussi s'attend-on à une hausse des prix dès que la consommation sera redevenue à peu près normale. Aussitôt que la méthode de restriction d'achats adoptée actuellement dans le monde entier aura pris fin, nous pourrons espérer aussi des temps plus prospères pour l'industrie diamantaire.

## Les Dops L. MARCHANDEAU sont en vente à la Permanence

Essayez-les...

Il ne vous en coûtera pas un sou.

## DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

### LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS à grossissements spéciaux

### CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient les pierres comme un roc.

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

Les véritables ciments gris et jaunes, marque DAVIDS, sont en vente à St-Claude chez

M. L. DUBIEF, 14, Rue de la Poyat

M. Clovis PERRIER, Place de l'Abbaye

TOUT ce qui concerne ...

l'Outilage pour Diamantaires

**André CURTIL**

6, Boulevard Emile-Zola  
Grand-Plan, SAINT-CLAUDE

**TRAVAIL SOIGNÉ**

UNE NOUVEAUTÉ :

**Notre PINCE MÉTALLIQUE (Tenaille)**  
(Modèle déposé)

**PLAQUETTES ACIER, Rabotées**  
assurant à la pince une assise impeccable

**D. BETTONVILLE**

9, Rue de la Blanchisserie

**ANVERS**

Spécialiste pour tous Outils concernant le métier diamantaire

**MACHINES A SCIER & A BRUTER**

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

**DIAMANTAIRES**

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires, achetez chez

**Isidore STIJSEL**

Fournisseur Général pour Diamantaires  
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces  
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913  
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers  
d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce  
et de l'Industrie, Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle  
du « Koninklijke/Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1<sup>er</sup> Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales  
des Bijoutiers Négociants  
et Organisations Ouvrières

Fondateur des Ecoles Professionnelles  
de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale